

ANNONCES DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS DES APPELS D'OFFRES NOUVEAUX



N° T 856 / 2020

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION
DES PISTES INTÉRIEURES DU
PARC NATIONAL DE LA COMOÉ**
ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet les travaux de réhabilitation des pistes intérieures du Parc National de la Comoé.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en quatre (04) lots.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget KfW (Banque Allemande de Développement) sur la ligne N°2351.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

lot 1 : 6 230 000 FCFA;
lot 2 : 3 500 000 FCFA;
lot 3 : 2 700 000 FCFA;
lot 4 : 2 288 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'OIPR
sise II Plateaux ENA, derrière l'Ecole
de la Pépinière, à l'angle de la rue J05
et J30, lot n°273 angle 530&55
06 B.P. 420 Abidjan 06
Tél. : 22 41 40 59
Email: roger.kouadio@oip.ci
ou theondry@yahoo.fr
voir M.KOUADIO Yao Roger

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 01 décembre 2020 à 10 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 01 décembre 2020 à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunions de la Direction Générale de l'OIPR.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.



N° F 242 / 2020

**ACQUISITION DE TABLES-BANCS
POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES /
TRANCHE 2**
ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par la Mairie de Cocody.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet l'acquisition de tables-bancs pour les écoles primaires tranche 2.